

Salle de conférence : L'Escale, 100 rue de Créqui 69006 Lyon

1^{ère} réunion de l'année le mercredi 22 janvier 2025 à 9h30
Avec notre cocktail déjeunatoire de la nouvelle année, offert.
Une journée très passionnante, on vous attend très nombreux.
Et ne pas hésiter à inviter vos amis et relations

PROGRAMME DES ACTIVITES 22 janvier 2025

Contact Lyon : NOUVEAU : cercleanteislyon@gmail.com
Adresse courriel du Cercle : secretariat@cercleanteis.org
Tel. secrétariat du Cercle: 06 13 42 54 55
Site internet du Cercle : <https://www.cercleanteis.org>

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 16 janvier 2025

<u>Mercredi 22 janvier 2025</u>	<u>1^{ère} REUNION de 2025</u>	<u>A Lyon</u>
à 9h30	Accueil des membres et des invités.	<i>Cercle Anteïs</i>
	Deux interventions passionnantes :	
9h45 à 10h45	- Clubfunding et Profina sur la situation des territoires ultramarins et la Loi Girardin sécurisée, ainsi que la dette privée en immobilier.	<i>Par Maxence Fayel, Directeur des relations investisseurs Profina et Clubfunding.</i> 
10h45 à 12h00	- La classe d'actifs des infrastructures se démarque de toutes les autres, protection contre l'inflation, revenus fiables et réguliers, avec le fonds FTGF ClearBridge Infrastructure Value Fund	<i>Par Jean-François Michelitz, Directeur des relations partenaires.</i> 
12h00 à 13h00	Le Sénat, ce bel inconnu !	<i>Par M. Jacques Gautier, ancien Sénateur des Hauts-de-Seine .</i>
13h00 à 14h15	Notre cocktail de la nouvelle année et la galette des Rois, un moment d'échanges et de convivialité.	<i>Cercle Anteïs</i>
14h15 à 16h00	La Loi de Finances 2025 : continuité ou changements profonds. On vous explique tout.	<i>Par Bernard Dordain, Président du Cercle Anteïs</i>

Merci de respecter les horaires

cercleanteislyon@gmail.com **OU** secretariat@cercleanteis.org

Association sans but lucratif - loi de juillet 1901

A l'Escale
Le mercredi 22 janvier 2025, à 12h00
100, rue de Créqui - Lyon 6^{ème}

Conférence de Jacques GAUTIER

M. Jacques Gautier, ancien Sénateur des Hauts-de-Seine (2007-2016), ancien Maire de Garches et Conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Paris (à partir de 2016) et Vice-président de l'EPT Paris Ouest La Défense (à partir de 2016).

Le Sénat : Ce bel inconnu !



Le Sénat est l'une des deux chambres qui forment le Parlement.

Composé de 348 sénateurs élus au suffrage universel indirect pour un mandat de 6 ans, il est renouvelé par moitié tous les trois ans.

Aux termes de l'article 24 de la Constitution, le Sénat assure la représentation des collectivités territoriales. Avec l'Assemblée nationale, le Sénat vote la loi, contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques.

Afin de garantir la séparation des pouvoirs, chaque chambre dispose d'une autonomie réglementaire, financière et administrative.

Son rôle, son action, son fonctionnement, son originalité, ses anecdotes, vous saurez tout, vraiment tout.